

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-113**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 décembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGLI. Omar RABEI

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 31

Excusés : Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEZ. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Gabrielle MANZINALI pouvoir à Georgette CUENOT
Claudia FERNANDES pouvoir à Philippe GAUTIER
Daniel FERNANDES pouvoir à Denis NEDEZ
Stéphanie BOURQUIN pourvoir à Pierre MOSSINA
Saniye AKDEMIR pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 3 décembre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 novembre dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (*27 voix Pour, 1 abstention Monsieur MOSSINA*) des voix présentes et représentées.

AUTORISATION DE PAIEMENT PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET PRIMITIF

2026

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-113-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025 .../...
Date de réception préfecture : 15/12/2025

Extrait du registre des délibérations n° 2025-113

**AUTORISATION DE PAIEMENT PAR ANTICIPATION SUR LE BUDGET PRIMITIF
2026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Budget Primitif 2026 de la Commune sera soumis au vote du Conseil Municipal plusieurs semaines après le début effectif de l'exercice. La date du vote du Budget Primitif de la Collectivité intervient traditionnellement après le 1er janvier de l'exercice concerné.

Cette situation n'est en rien préjudiciable à l'activité municipale en ce qui concerne les seules dépenses de fonctionnement, dans la mesure où les services municipaux sont autorisés, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à engager, liquider et mandater les dépenses, avant le vote du budget dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il n'en est pas de même pour les dépenses d'investissement qui, à ce jour, ne peuvent être réalisées qu'après le vote effectif du budget. Aussi, pour permettre aux services de disposer de crédits d'investissement disponibles dès l'ouverture de l'exercice, et ainsi améliorer le taux de réalisation du budget d'investissement, il apparaît nécessaire d'accorder aux utilisateurs la même possibilité que pour les dépenses de fonctionnement.

Cette facilité est prévue à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que l'exécutif d'une collectivité peut jusqu'à l'adoption du Budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses réelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026 dans la limite des crédits suivants :

Accusé de réception en préfecture 025-212505804-20251210-2025-113-DE Date de télétransmission : 15/12/2025 Date de réception préfecture : 15/12/2025

Chapitres et comptes budgétaires	Rappel des crédits ouverts en 2025 (hors APCP)			Modalités de calcul de l'autorisation	Montant de l'autorisation d'utilisation 2026 par anticipation
	BP 2025	DM N° 1	TOTAL		
Crédits hors APCP					
Chapitre 10 - Dotations	1 500,00 €		1 500,00 €		0,00 €
10226 Taxe aménagement	1 500,00 €		1 500,00 €		0,00 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	3 000,00 €		3 000,00 €		0,00 €
Compte 165 - Cautionnements	3 000,00 €		3 000,00 €		
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	152 817,00 €	-6 501,00 €	146 316,00 €		46 500,00 €
202 - Documents d'urbanisme	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
2031 - Frais d'études	81 500,00 €	-8 344,00 €	73 156,00 €		19 000,00 €
2033 - Frais d'insertion	3 000,00 €	-988,00 €	2 012,00 €		1 000,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	68 317,00 €	2 831,00 €	71 148,00 €		
2051 - Licences Messagerie microsoft					10 500,00 €
2051- Droit utilisation logiciel relations usagers					6 000,00 €
2051 - Logiciels divers					10 000,00 €
Chapitre 204 - Subventions d'équipement	68 685,00 €	-7 335,00 €	61 350,00 €		0,00 €
2041411- Biens mobiliers matériel et études	200,00 €		200,00 €		
2041582 - Aut group Bâtiments et installations	44 798,00 €	-4 798,00 €	40 000,00 €		
20422 - Pers dt privé bâtiments et installations	23 687,00 €	-2 537,00 €	21 150,00 €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	764 269,00 €	26 044,00 €	790 313,00 €		415 198,00 €
2111 - Terrains nus	33 708,00 €	-6 119,00 €	27 589,00 €		10 000,00 €
2116 - Cimetières	32 500,00 €		32 500,00 €		
2117 - Bois et forêts	6 000,00 €		6 000,00 €		5 000,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	43 682,00 €	12 188,28 €	55 870,28 €		20 000,00 €
21311 - Bâtiments administratifs	3 200,00 €	1 300,00 €	4 500,00 €	2 006 795,00 / 4	2 000,00 €
21314 - Bâtiments culturels et sportifs	25 000,00 €	-12 386,00 €	12 614,00 €	= 501 698,75 €	4 000,00 €
21316 - Equipements du cimetière	0,00 €	0,00 €	0,00 €	soit 25%	5 000,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 000,00 €
21321 - Immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €		5 000,00 €
21351 - Bâtiments publics	99 347,00 €	-13 797,20 €	85 549,80 €		100 000,00 €
21352 - Bâtiments privés	27 153,00 €	5 643,78 €	32 796,78 €		40 000,00 €
2138 - Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2145 - Constructions sur sol d'autrui		-111,60 €	-111,60 €		
2151 - Réseaux de voirie	97 200,00 €	-6 174,48 €	91 025,52 €		40 000,00 €
2152 - Installations de voiries	59 412,00 €	13 797,00 €	73 209,00 €		25 000,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	4 000,00 €	-13,60 €	3 986,40 €		25 000,00 €
21538 - Autres réseaux	36 714,00 €	26 400,00 €	63 114,00 €		30 000,00 €
21568 - Autres matériels d'incendie	3 300,00 €	0,00 €	3 300,00 €		2 198,00 €
2158 - Autres installations et outillage tech.	58 248,00 €	-2 837,00 €	55 411,00 €		15 000,00 €
21611 - Biens immobiliers sous-jacents	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
21621 - Biens mobiliers sous-jacents	37 600,00 €	0,00 €	37 600,00 €		
21828 - Autres matériels de transport	70 000,00 €	1 000,00 €	71 000,00 €		20 000,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	2 500,00 €	157,31 €	2 657,31 €		1 000,00 €
21838 - Autres matériel informatique	14 225,00 €	2 925,00 €	17 150,00 €		8 000,00 €
21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 400,00 €	-1 925,26 €	474,74 €		1 000,00 €
21848 - Autres Matériel bureau et mobilier	18 860,00 €	740,00 €	19 600,00 €		12 000,00 €
2185- Matériel de téléphonie	7 000,00 €	15 000,00 €	22 000,00 €		10 000,00 €
2188 - Autres	82 220,00 €	-9 743,23 €	72 476,77 €		30 000,00 €

Accuse de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-113-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025

Chapitre 23 - Immobilisations en cours	1 016 907,00 €	-12 591,00 €	1 004 316,00 €		40 000,00 €
2312 - Aménagements de terrains	247 000,00 €	-9 919,60 €	237 080,40 €		20 000,00 €
2313 - Constructions	73 000,00 €	46 382,10 €	119 382,10 €		10 000,00 €
2315 - Installations, Mat et outillage tech.	679 563,00 €	-64 211,99 €	615 351,01 €		10 000,00 €
238 - Avances versées sur commandes immob.	17 344,00 €	15 158,49 €	32 502,49 €		
TOTAL	2 007 178,00 €	-383,00 €	2 006 795,00 €		501 698,00 €

- **ACTE** que les crédits utilisés en vertu de cette autorisation seront inscrits au Budget Primitif 2026.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-113-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025